

Burundi : le paludisme recule de 36% 5 mois après la déclaration d'une épidémie

@rib News, 29/08/2017 – Source Xinhua Les cas de paludisme ont diminué de 36% cinq mois après la déclaration d'une épidémie ad hoc par les autorités sanitaires burundaises, a affirmé le porte-parole du ministre burundais de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida. Le ministre Ndikumana dressait l'état des lieux sur le paludisme au Burundi au cours d'une interview accordée mardi à Xinhua dans son cabinet de travail installé dans la zone urbaine de Gihosha au nord de la province urbaine de Bujumbura-Mairie abritant la capitale burundaise.

Le 13 mars dernier, la ministre burundaise de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida, Josiane Nijimbere, avait reconnu officiellement que le Burundi faisait face à une "épidémie" de paludisme pour avoir recensé du 1er janvier au 10 mars 2017 environ 1,8 million de cas de paludisme et 700 décès, ce qui représente "une augmentation de 17% par rapport à la même période de l'année passée". En 2016, sur 11,2 millions de Burundais, le nombre de cas recensés de paludisme a été de 8,2 millions de personnes et 3.000 décès. "Alors que le Burundi a enregistré plus de 250.000 cas de paludisme par semaine durant la période allant du 1er janvier au 10 mars 2017 marquée par une flambée d'une telle ampleur et sur base de laquelle les autorités sanitaires ont déclaré la malaria comme une épidémie le 13 mars de cette année particulièrement à cause des effets pervers des changements climatiques à l'intérieur du pays, aujourd'hui... nous en sommes à 90.000 cas par semaine, soit une diminution de 36%", a précisé M. Ndikumana. Pour lui, cette réduction de la recrudescence du paludisme au Burundi est due à une combinaison de plusieurs facteurs. Il a cité notamment l'élaboration d'un plan de contingence de lutte contre le paludisme au Burundi conjointement financé par le gouvernement burundais et ses principaux partenaires traditionnels dont l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'Union Européenne (UE), la Banque Mondiale (BM) et le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF). Depuis lors et jusqu'à ce jour, tous ces partenaires sont mobilisés pour appuyer le gouvernement burundais dans le sens "d'évoluer sans cesse vers plus de réduction" des cas de malaria. Ce plan de contingence est composé de quatre parties, a-t-il expliqué en pointant du doigt d'abord le dépistage et le traitement à travers un mouvement de redéploiement de plusieurs médecins et des infirmiers dans les provinces de l'intérieur du pays pour appuyer leurs collègues travaillant au niveau des districts, ensuite l'identification des sites avancés pour rapprocher les prestations sanitaires aux populations-cibles, l'organisation de plusieurs séances de sensibilisation pour "élever le niveau de prise de conscience populaire" ainsi que, sur le front de la prévention antipaludique, la distribution des MIILDA (moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée d'action) attendue fin septembre prochain. Au total il est prévu une distribution de 6.470.000 millions MIILDA inventoriés par rapport des ménages à servir et au nombre des occupants de ces derniers. En effet, a-t-il explicité, il est prévu un MIILDA pour deux personnes. Les MIILDA ayant une "durée d'action" de trois ans, a-t-il souligné avant de rappeler que leur dernière distribution dans tous les ménages burundais remonte à 2014. Avec la réduction de la recrudescence des cas de paludisme dans le pays, a poursuivi Dr Ndikumana, "nous pensons que le Burundi va quitter la phase d'épidémie et retourner dans la phase normale". Toutefois, a-t-il recommandé, la vigilance doit rester de mise dans la mesure où le Burundi se trouve dans une région potentiellement endémique pour la malaria, parce que les régions chaudes et humides en Afrique, constituent des "réservoirs privilégiés" pour les moustiques. "Normalement, personne ne devrait mourir du paludisme au Burundi dans la mesure où le traitement antipaludique de première ligne est dispensé gratuitement et le diagnostic est subventionné", a-t-il fait remarquer. Le ministre Ndikumana a profité de cette opportunité pour interpeller la population burundaise à développer des "réflexes salutaires" tels qu'une consultation rapide auprès des structures sanitaires en cas de signes cliniques de paludisme (fièvre, frissons, anorexie, etc.) et qu'une lutte contre les pratiques "d'automédication". Sur le front préventif antipaludique au Burundi, il a plaidé à également pour une lutte en aval à travers contre les eaux stagnantes et les buissons autour des ménages ; lesquels sont des endroits propices pour le développement des moustiques vecteurs de malaria. En dépit des efforts dans le processus de lutte antipaludique, a-t-il souligné, le paludisme reste encore la première cause de morbidité dans le pays et de consultation dans les structures sanitaires (hôpitaux et centres de santé). Actuellement, a-t-il explicité, les statistiques montrent que plus de 47% des consultations sanitaires sont dues au paludisme. Sur les décès dus au paludisme, il a signalé que lors de la déclaration de l'épidémie ad hoc le 13 mars dernier, on recensait autour de 70 cas de décès par semaine ; mais, actuellement avec les efforts consentis dans la lutte antipaludique, on enregistre 30 cas de décès par semaine.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});